Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20261109-2026_7_74-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_7_74

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Laëtitia MARREC, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Viviane BOULC'H (pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON) et Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES).

Date de convocation : 3 novembre 2026

Objet :
Cession d'un chemin rural à Bot Caërel

Exposé des motifs :

Monsieur François MOREAU, adjoint en charge de l'urbanisme expose au Conseil municipal qu'un administré a sollicité l'acquisition d'un chemin rural appartenant au domaine privé de la commune et traversant leur propriété. Le chemin concerné représente une superficie totale de 10 ares et 4 centiares, soit 1 004 m².

Compte tenu de la situation de ce chemin, de son emprise au sein de la propriété du demandeur et de l'intérêt de procéder à une régularisation foncière de cette situation, le Bureau propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande de vente.

Le Bureau propose de fixer le prix de vente à un forfait de 4 000,00 €.
Il est également proposé de mettre à la charge exclusive des acquéreurs les frais de géomètre nécessaires à la délimitation de l'emprise concernée, ainsi que les frais d'acte notarié.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le principe de cette vente, sur le prix proposé et sur la prise en charge des frais par les acquéreurs.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1er : **Approuve la vente du chemin rural, situé à Bot Caërel, pour une superficie de 1 004 m² ;**

Article 2 : **Fixe le prix de cession à 4 000,00 € ;**

Article 3 : **Décide de mettre à la charge exclusive des acquéreurs l'intégralité des frais de géomètre et des frais de notaire.**

Article 4 : **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que l'acte authentique de vente.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
James TESSON